

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Objet : indemnité de gestion au Receveur Municipal

L'an deux mil quatorze, le vingt juin, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

N° : 14/28

Présents : Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Antoine GIORGI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Ilana PERETTI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI.

Convocation le : 12 juin 2014

Absents : Olivier BURESI

Pouvoirs donnés par : Marie-Pierre BARTOLI, Martine CHIARELLI

Certifié rendu exécutoire

Secrétaire de séance : Jérôme LEONETTI

Transmission : 26 juin 2014

Publication : 26 juin 2014

Le Maire expose :

Monsieur COTI Jacques comptable du Trésor, chargé des fonctions de receveur municipal a accepté de fournir à la commune des prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations justifient l'octroi de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16/12/1983 (JO du 17/12/1983).

Il rappelle que cette indemnité est calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne des dépenses budgétaires afférentes aux trois dernières années.

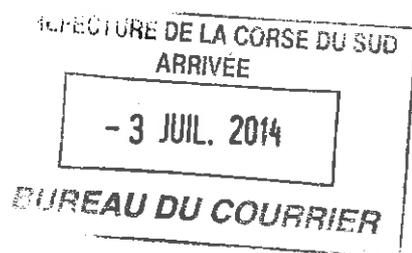
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vu l'accord du comptable précité, après en avoir délibéré :

1) décide d'allouer à Monsieur COTI Jacques une indemnité de conseil fixée par référence au taux maximum autorisé à l'article de l'arrêté interministériel du 16/12/1983

2) précise que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6225 du budget de la commune

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.



Le Maire Adjoint



Mairie Pierre BARTOLI